



Communiqué de presse

MLP ont tenu leur Assemblée Générale le 28 juin 2023

Saint-Quentin-Fallavier, le 30 juin 2023

Les Messageries Lyonnaises de la Presse, société coopérative, ont tenu leur assemblée générale, le 28 juin 2023. Le même jour, la messagerie MLP, dont l'actionnaire unique est la coopérative, a également tenu son Assemblée Générale annuelle.

La société coopérative, tête de groupe, a réalisé un résultat net de 749 K€ consolidant ainsi les fonds propres qui s'élèvent à 37.548 K€.

Les comptes sociaux de la messagerie MLP (SADP) font ressortir des produits d'exploitation stables de 74.734 K€ et un résultat courant avant impôts de 2.475 K€.

Les comptes consolidés du Groupe font ressortir un chiffre d'affaires stable de 80.582 K€. Le résultat net ressort à - 658 K€ en raison essentiellement des conséquences d'opérations financières sur les participations du niveau 2 (dépositaires).

Dans l'exposé des motifs, le conseil d'administration est revenu sur les points marquants de l'exercice 2022 : Création d'une société informatique commune avec le SNDP (dépositaires) hébergeant les logiciels des niveaux 2 et 3 venant en remplacement de P2000 à partir du 1er juillet 2023. L'assemblée générale s'est félicitée de cette avancée significative qui permettra, à l'avenir, l'indépendance informatique de toutes les SADP actuelles ou futures pour l'accès au réseau de vente. Enfin, des travaux et des actions sont en cours sur le DROP et la péréquation afin de recréer un univers concurrentiel équilibré.

Le conseil d'administration a, par ailleurs, exposé sa feuille de route en matière de RSE et notamment les engagements de l'entreprise dans le cadre du programme FRET21 de réduction de CO². La suppression d'une journée de livraison vers les dépositaires, l'utilisation de véhicules au gaz pour 7 tournées régionales ainsi que la mutualisation, avec Proximity, de la livraison à Paris permettent d'atteindre une réduction d'émissions de CO² de 20%.

Lors de cette Assemblée Générale, deux résolutions méritent d'être signalées : La première résolution portant sur la confirmation du soutien donné au conseil d'administration dans le cadre de sa politique filière a été approuvée, par 96% des sociétaires présents ou représentés. La deuxième portant sur la fixation des barèmes a été approuvée par 93% des sociétaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration tient, tout particulièrement, à remercier les sociétaires et l'ensemble des salariés de la SADP pour leur participation active qui permet à notre Groupe coopératif d'inscrire son action dans la vitalité et la résilience.

Le Président du conseil d'administration